

Livret hebdo : 382



Le vol

(Français)



Présenté par : (IDAWAT-E-ISLAM)
AL-MADINAH-TUL-ILMIA
Centre de Recherche Islamique

چوری ڈکٹی

Le Vol

Ce livret a été présenté en ourdou par le centre de recherche islamique de Dawat-e-Islami (*Al-Madina-tul-'Ilmiyah*). Le département de traduction (Dawat-e-Islami) l'a traduit en français. Si vous trouvez une erreur dans la traduction ou la composition, veuillez en informer le département de traduction à l'adresse postale ou électronique suivante dans le but de gagner des récompenses (Sawāb).

Département de traduction (Dawat-e-Islami)

Aalami Madani Markaz, Faizan-e-Madinah, Mahallah Saudagran,
Purani Sabzi Mandi, Bab-ul-Madinah, Karachi, Pakistan

UAN : ☎ +92-21-111-25-26-92 – Poste. 7213

E-mail : ✉ french.translation@dawateislami.net

Le Vol

Une traduction française de “*Chori Daketi*”



TOUS DROITS RÉSERVÉS

Copyright © 2024 Maktaba-tul-Madinah

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ou transmise de quelque manière ou forme que ce soit ou par quelque moyen que ce soit, électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre, sans l'autorisation écrite préalable de Maktaba-tul-Madinah.

1ère parution : Jumādil Sāni - 1446 AH – (Décembre 2024)
Traduit par : Le département de traduction (Dawat-e-Islami)
Éditeur : Maktaba-tul-Madinah
Quantité : -

PARRAINAGE

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez parrainer l'impression d'un livre religieux ou un livret pour Isaal-e-Sawab des membres décédés de votre famille.

Maktaba-tul-Madinah

Aalami Madani Markaz, Faizan-e-Madinah Mahallah Saudagran,
Purani Sabzi Mandi, Bab-ul-Madinah, Karachi, Pakistan

✉ **E-mail :** global@maktabatulmadinah.com | feedback@maktabatulmadinah.com

☎ **Téléphone :** +92-21-34921389-93

🌐 **Web :** www.dawateislami.net | www.maktabatulmadinah.com

الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ وَالصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى خَاتَمِ النَّبِيِّينَ
أَمَّا بَعْدُ فَأَعُوذُ بِاللَّهِ مِنَ الشَّيْطَانِ الرَّجِيمِ بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ ط

Dou'â pour lire le livre

Lisez la dou'â (invocation) suivante avant d'étudier un livre religieux ou une leçon islamique, vous vous souviendrez de tout ce que vous étudiez إِنْ شَاءَ اللَّهُ :

اللَّهُمَّ افْتَحْ عَلَيْنَا حِكْمَتَكَ وَاَنْشُرْ
عَلَيْنَا رَحْمَتَكَ يَا ذَا الْجَلَالِ وَالْإِكْرَامِ

Traduction

Ô Allah عَزَّوَجَلَّ ! Ouvre-nous les portes de la connaissance et de la sagesse, et aie pitié de nous ! Ô Celui Qui est Le Plus Glorieux et Le Plus Honorable ! (*Al-Mustatraf, vol. 1, p. 40*)

Note : Récitez la Salât sur le Prophète ﷺ une fois avant et après la dou'â.

Table des matières

Le vol.....	1
Les excellences de l'envoi de la Şalât sur le Prophète ﷺ	1
Un ange au septième ciel	2
L'oppression qu'est le vol.....	3
Les conséquences du vol.....	6
Qu'est-ce que le vol ?	7
La sagesse des châtiments islamiques	7
Sept Hadiths concernant le vol.....	8
Le voleur qui a pillé une caravane seul	13
Soyez frères !	14
Les malheureux	15
Le voleur qui est devenu un saint.....	17
L'eau bouillante de l'Enfer	18
Plus grand oppresseur que le voleur	18
Le péché du meurtre.....	18
Le peine pour le meurtre	19
La disgrâce au Jour du Jugement.....	20
Le rang du martyr	20
Une belle réflexion.....	21
Inovocation pour un voleur	22
Les vertus de la patience en cas d'oppression	22

La pénitence d'un voleur.....	23
Gagner halal.....	24
Le criminel moustachu	25
Six litanies pour la protection contre le vol	26
Une transformation due au Shajarah 'Atṭāriyyah	28

الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ وَالصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى خَاتَمِ النَّبِيِّينَ
أَمَّا بَعْدُ فَأَعُوذُ بِاللَّهِ مِنَ الشَّيْطَانِ الرَّجِيمِ بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ ط

Le vol

Les excellences de l'envoi de la Šalāt sur le Prophète ﷺ

جَاءَ رَجُلٌ إِلَى النَّبِيِّ فَشَكَا إِلَيْهِ الْفَقْرَ وَضِيقَ الْعَيْشِ وَالْمَعَاشِ

Un homme vint voir le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ et se plaignit de la pauvreté, de la faim, des conditions de vie difficiles et des moyens de subsistance restreints.

Le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ a déclaré :

إِذَا دَخَلْتَ مَنْزِلَكَ فَسَلِّمْ إِنْ كَانَ فِيهِ أَحَدٌ أَوْ لَمْ يَكُنْ فِيهِ أَحَدٌ

Lorsque tu entres dans ta maison, dis **السَّلَامُ عَلَيْكُمْ** qu'il y ait quelqu'un ou non.

Il expliqua ensuite à l'homme : “ Tu dois alors envoyer le Salām sur moi et reciter **قُلْ هُوَ اللَّهُ أَحَدٌ** une fois. ”

L'homme fit cela et Allah عَزَّوَجَلَّ déploya sa subsistance, de sorte qu'il commença à la distribuer à ses voisins et à sa famille. ¹

صَلُّوا عَلَى الْحَبِيبِ صَلَّى اللهُ عَلَى مُحَمَّدٍ

¹ Sa' ādat ud-Dārayn, p. 48

Le Vol

Un ange au septième ciel

Le Compagnon Zayd b. Ḥārithah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ loua une fois une mule à Ṭā'if, dans l'intention de voyager ailleurs. L'individu à qui il la loua était un voleur. Il fit asseoir le Compagnon sur la mule et ils partirent tous deux ensemble, jusqu'à ce qu'ils atteignissent une région calme et inhabitée, chargée de cadavres.

Le voleur sortit un poignard et se précipita vers le Compagnon avec de mauvaises intentions, mais Zayd b. Ḥārithah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ dit : “ Avant que tu ne me tues, laisse-moi accomplir seulement deux unités de prière. ” Le voleur maudit lui fit remarquer : “ Tu peux accomplir la prière. J'en ai tué beaucoup avant toi, qui accomplirent la prière, mais cela ne leur sauva pas la vie. ”

Zayd b. Ḥārithah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ rappelle :

“ Il tenta de me tuer après que j'eus terminé la prière. Je m'exclamai “ يَا أَرْحَمَ الرَّاحِمِينَ ” et une voix retentit de l'invisible, disant : “ Ô toi ! Ne le tue pas ! ”

Le voleur fut surpris et regarda frénétiquement autour de lui pour voir qui avait dit cela. Ne trouvant personne, il s'avança encore pour m'ôter la vie. Encore une fois, je m'exclamai “ يَا أَرْحَمَ الرَّاحِمِينَ ”.

Nous entendîmes de nouveau une voix venant de l'invisible. Après avoir crié “ يَا أَرْحَمَ الرَّاحِمِينَ ” pour la troisième fois, je vis un personnage à cheval avec une lance à la main, dont la

pointe était enflammée. Le personnage poignarda la lance dans le corps du voleur, le tuant en un instant.

Le personnage (qui était un ange) dit alors : “ Lorsque tu as récité “ يَا أَرْحَمَ الرَّاحِمِينَ ” la première fois, j'étais au septième ciel. Quand tu l'as dit une deuxième fois, j'étais au ciel du monde. Quand tu l'as dit une troisième fois, je suis arrivé pour t'aider. ”

Qu'Allah ﷺ lui fasse miséricorde et qu'Il nous pardonne sans avoir à rendre de comptes par son entremise.

اٰمِيْنُ بِجَاهِ خَاتِمِ النَّبِيِّنَ صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ

صَلُّوْا عَلٰى الْحَبِيْبِ صَلَّى اللهُ عَلٰى مُحَمَّدٍ

L'oppression qu'est le vol

Les calamités et les problèmes énormes disparaissent lorsque le nom d'Allah ﷺ est mentionné.

En plus d'utiliser tous les moyens visibles, nous devrions implorer Allah ﷺ et Lui demander de nous débarrasser de nos inquiétudes. Il existe d'autres histoires étonnantes de personnes ayant reçu de l'aide de l'invisible.

La mort du voleur dans l'incident précédent est riche d'enseignements. Les voleurs causent d'innombrables inquiétudes et problèmes aux gens, qui sont déjà anxieux en raison de l'augmentation du coût de la vie. En particulier, les vols à main armée peuvent infliger des dommages psychologiques et physiques incalculables.

Le Vol

Presque tous les jours, nous entendons des nouvelles et voyons des vidéos de vols sur les réseaux sociaux. Parfois, des voleurs s'introduisent sans pitié dans la maison d'une jeune fille qui va bientôt se marier et s'emparent de ses objets de mariage, qu'elle et sa famille ont travaillé incroyablement dur pour rassembler. D'autres fois, ils s'emparent du salaire durement gagné d'un ouvrier et rentrent gaiement chez eux.

Rappelez-vous que le vol est haram et que c'est un acte qui peut conduire quelqu'un en Enfer.

Allah عَزَّوَجَلَّ déclare :

وَلَا تَأْكُلُوا أَمْوَالَكُمْ بَيْنَكُمْ بِالْبَاطِلِ

*“ Et ne consommez pas injustement les richesses les uns des autres entre vous. ”*¹

Il est dit dans *Tafsīr Khazā'in ul-'Irfān* :

“ Ce verset rend haram l'usurpation illégitime de la richesse, que ce soit par le vol, le jeu, les activités interdites, l'échange d'objets haram, la corruption ou les faux témoins. Ces actions elles-mêmes sont haram. ”²

Ceux qui volent, qui commettent des vols à main armée et d'autres injustices semblables doivent craindre le plan caché d'Allah عَزَّوَجَلَّ.

¹ Saint Coran, Al-Baqarah, verset 188 ; Traduction de Kanz ul-Imān

² Tafsīr Khazā'in ul-'Irfān, partie 2, sous le verset 188, p. 52.

La mort peut survenir n'importe où et n'importe quand. On entend même des histoires de voleurs qui tirent accidentellement sur leur complice et le tuent. Parfois, ils ont des accrochages avec la police et perdent la vie.

Il suffit de comprendre le mal du vol à partir du Hadith suivant du dernier Prophète ﷺ : “ Allah a maudit le voleur. ”¹

Ceux qui volent pour un plaisir passager dans ce monde temporaire et amassent une horde de richesses haram doivent se repentir sincèrement auprès d'Allah ﷻ. Que leur arrivera-t-il après leur mort si Allah ﷻ décide de leur refuser Sa miséricorde ? Qui les sauvera du châtement dans la tombe et dans l'Au-delà ?

Concentrez-vous sur un mode de vie modeste et sur l'acquisition de richesses autorisées. Même s'ils parviennent à voler de grosses sommes d'argent et à mener un style de vie somptueux, ils mourront un jour et leur richesse ne les aidera pas dans la tombe. Regardez comment un défunt est enveloppé dans son linceul. Avez-vous vu des poches sur un linceul ?

Peut-être que ces voleurs volent quelqu'un qui invoque ensuite contre eux avec angoisse, et que cette invocation conduit à leur ruine dans les deux mondes. Objectivement, la vie des voleurs, des criminels et d'autres personnes similaires est détestable. Ils vivent comme des souris qui fuient les chats. Parfois, le public ou la police les traitent de

¹ Şaḥīḥ Muslim : Hadith 4408

Le Vol

manière brutale. Malgré la façon impitoyable dont ils sont tués, personne ne pleure leur mort.

Qu'Allah **عَزَّوَجَلَّ** protège tous les musulmans et nous préserve tous de l'injustice, du vol et d'autres calamités similaires. Qu'Il nous accorde la mort avec foi, à l'ombre du Dôme vert, alors que nous sommes perdus dans les visions du Prophète **صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ**. Que notre dernière demeure soit Jannat ul-Baqi'.

اٰمِيْنُ بِجَاهِ خَاتِمِ النَّبِيِّينَ صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ

صَلُّوا عَلَيَّ الْحَبِيبِ صَلَّى اللهُ عَلَيَّ مُحَمَّدٍ

Les conséquences du vol

Les personnes qui volent les richesses et terrifient les innocents avec des armes doivent craindre Allah **عَزَّوَجَلَّ**, car le Coran et les Hadiths contiennent d'innombrables avertissements concernant le châtimement des voleurs. Le verset suivant en fait mention :

اِنَّمَا جَزَاءُ الَّذِيْنَ يُجَارِبُوْنَ اِلٰهَ رَبِّهِمْ اَنْ يُسْعَوْا فِي الْاَرْضِ فَسَادًا اَنْ يُقْتَلُوْا اَوْ
يُصَلَّبُوْا اَوْ تُقَطَّعَ اَيْدِيْهِمْ وَاَرْجُلُهُمْ مِنْ خِلَافٍ اَوْ يُنْفَوْا مِنَ الْاَرْضِ ۗ ذٰلِكَ لَهُمْ جِزْيٌ
فِي الدُّنْيَا وَلَهُمْ فِي الْاٰخِرَةِ عَذَابٌ عَظِيْمٌ ﴿٥١﴾

“ Que seul retour pour ceux qui combattent Allah et Son Messager et sèment la discorde sur la terre est qu'ils soient tués un à un ou crucifiés,

ou que leurs mains et leurs pieds soient coupés d'un côté à l'autre, ou qu'ils soient bannis du pays. C'est là l'humiliation pour eux dans ce monde, et il y a un châtement sévère pour eux dans l'Au-delà. ”¹

Qu'est-ce que le vol ?

Le vol est l'acte de s'emparer secrètement et injustement de la richesse de quelqu'un.²

La sagesse des châtements islamiques

L'islam applique des peines et des sanctions en fonction de la nature du délit.

Les délits mineurs sont peu sanctionnés, tandis que les délits majeurs sont sévèrement réprimés, ce qui garantit la paix sociale et permet aux gens de vivre en toute sécurité.

Il y a d'innombrables autres sagesse derrière cela. Tant que la punition islamique du vol était appliquée, les caravanes commerciales chargées de marchandises de valeur voyageaient sans crainte, ce qui stimulait considérablement l'économie. Aujourd'hui, la situation est si délicate que des personnes sont volées après avoir retiré de l'argent dans une banque, des téléphones et de l'argent liquide sont volés, les gens ne se sentent pas en sécurité lorsqu'ils voyagent en bus, et même ceux qui se déplacent dans leur propre véhicule ont les mêmes sentiments.³

¹ Saint Coran, Al-Mā'idah, verset 33 ; Traduction de Kanz ul-īmān

² Bahār-e-Sharī'at, vol. 2, p. 413, partie 9

³ Tafsīr Şirāṭ ul-Jinān, partie 6, sous le verset 33, vol. 2, p. 423.

Le Vol

Sept Hadiths concernant le vol

- 1) Abū Hurayrah رَضِيَ اللهُ عَنْهُ rapporte que le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ a dit : “ Allah a maudit le voleur. ”¹
- 2) Celui qui vole publiquement n'est pas des nôtres.

Le Mufti Aḥmad Yār Khān رَحْمَةُ اللهِ عَلَيْهِ a déclaré :

“ Ce Hadith signifie : “ Quiconque est injuste et vole les biens des gens, les laissant sans défense, un tel oppresseur est exclu de ma voie et de mon groupe. ”

Cela ne signifie pas que ces actions annulent la foi d'une personne. Au contraire, ces actions ruinent les actes d'une personne, et non sa foi. Gardez à l'esprit que la punition pour le vol varie, et que dans certains cas, le voleur est condamné à la potence.²”

- 3) Lorsqu'un voleur vole et qu'un voleur pille, ils ne sont pas mu'mins (croyants) à ce moment-là, car les gens se retrouvent alors à regarder leurs richesses avec des yeux pleins de tristesse. Donc, abstenez-vous de cela, abstenez-vous de cela.³

Le Mufti Sharīf ul-Ḥaḳ al-Amjadī رَحْمَةُ اللهِ عَلَيْهِ a dit :

“ Ce Hadith pourrait également impliquer qu'une personne ayant une foi totale ne pourrait jamais accomplir cette action,

¹ Ṣaḥīḥ ul-Bukhārī : Hadith 6783

² Mir'āt ul-Manājīḥ, vol. 5, p. 305

³ Ṣaḥīḥ ul-Bukhārī : Hadith 5578 ; Ṣaḥīḥ Muslim, p. 52, Hadith 207

ou qu'il ne convient pas à un mu'min (croyant) de commettre un péché.¹”

Le Mufti Aḥmad Yār Khān رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ a déclaré :

“ En commettant ces péchés, le pécheur se voit retirer la lumière de la foi, mais il ne devient pas mécréant, et ces actes ne sont pas non plus de la mécréance.

Lorsqu'un voleur commet un vol en public alors que le propriétaire de la richesse assiste impuissant à la scène ou ne peut se défendre, le criminel a commis trois crimes : s'emparer illégalement de la richesse d'autrui, voler publiquement et ne pas éprouver de regret après avoir entendu les pleurs des victimes. Il s'agit là d'un ensemble de péchés qui contrastent avec le statut de croyant.”²

Shaykh ‘Abdul-Muṣṭafā al-A‘zamī رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ a dit :

“ Lors d'un vol, l'horreur de ce péché signifie que la lumière de la foi se sépare du voleur. Lorsqu'il se repent, la lumière revient.

Soyons clairs : le pillage, l'usurpation de terrains et de biens, le fait d'emprunter quelque chose et de ne pas le rendre, de contracter des prêts et de ne pas les rembourser, de trahir quelqu'un à qui l'on a confié un objet, etc. sont tous des péchés majeurs au même titre que le vol.

¹ Nuzhat ul-Qārī, vol. 5, p. 749

² Mir'āt ul-Manājīh, vol. 1, p. 73

Le Vol

Tout cela peut conduire à ce qu'Allah ﷺ envoie Sa colère sur un individu et le punisse dans le feu de l'Enfer. ”¹

4) Umm ul-Mu'minīn, Sayyidatuna A'isha رَضِيَ اللهُ عَنْهَا raconte :

“ Les Quraysh s'inquiétaient au sujet d'une femme des Banī Makhzūm qui avait commis un vol.' Qui intercédera pour elle auprès du Messager d'Allah ? ‘ demandèrent-ils. Certains répondirent : “ Personne n'oserait le faire, sauf Usāmah b. Zayd, car il est aimé par le Messager d'Allah. ”

Lorsque Usāmah lui en fit part, le Messager d'Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ dit : ‘ Essaies-tu d'intercéder dans une affaire liée à un châtement parmi les châtements d'Allah ? ‘

Il se leva ensuite et prononça un sermon, déclarant : ‘ Ce qui a détruit ceux qui vous ont précédés, c'est qu'ils laissaient tranquille un noble s'il volait, alors que si un faible faisait cela, ils le punissaient. Par Allah ﷺ ! Si Fāṭima, la fille de Muhammad, volait, je lui couperais la main. ‘ “²

Commentaire : Être miséricordieux envers un criminel, c'est le punir correctement, sans compromis. Le respect de la loi d'Allah ﷺ assure la sécurité dans le pays, et les châtements sont des droits d'Allah ﷺ qui ne peuvent être pardonnés par les gens.

¹ Jahannam Kē Khatrāt, p. 39-40 Sélectionné

² Ṣaḥīḥ ul-Bukhārī, vol. 2, p. 468, Hadith 3475

Le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ a mentionné le nom de sa fille pour souligner l'importance de l'égalité ; que toute personne coupable sera punie indépendamment de son statut.

Allah عَزَّوَجَلَّ a annoncé : **وَلَا تَأْخُذْكُمْ بِهِمَا رَأْفَةٌ فِي دِينِ اللَّهِ** – “ Et qu'aucune pitié pour eux ne s'empare de vous dans la religion d'Allah. ”^{1 2}

- 5) J'ai vu en Enfer un homme qui volait les biens des pèlerins du Hajj avec son bâton tordu. Lorsque les gens le voyaient voler, il faisait remarquer : ‘ Je ne suis pas un voleur. Ces objets se sont simplement accrochés à mon baton ‘ . Il s'appuyait dessus en Enfer, en disant : ‘ Je suis le voleur au bâton tordu ‘ .³

Commentaire : L'homme au **محجن** (c'est-à-dire au bâton)⁴ s'appelait ‘ Amr Ibn Laḥā. Il volait partout où il allait. En fait, c'était un voleur en série qui volait les vêtements des pèlerins du Hajj en plein jour sans se faire prendre. S'il était appréhendé, il prétendait que les objets s'étaient accrochés à son bâton. Sinon, il volait librement.⁵

تُوبُوا إِلَى اللَّهِ ! اسْتَغْفِرُوا اللَّهَ

¹ Saint Coran, An-Nūr, verset 2 ; traduction de Kanz ul-Imān

² Mir'āt ul-Manājīḥ, vol. 5, p. 309

³ Jam' ul-Jawāmi', vol. 3, p. 27, Hadith 7076

⁴ Le mot **محجن** est utilisé dans ce Hadith et signifie : un bâton fixé avec du fer à ses extrémités et avec un crochet incurvé, comme un bâton de hockey. (Ashi'at ul-Lam'āt, vol. 3, p. 57)

⁵ Mir'āt ul-Manājīḥ, vol. 4, p. 316

Le Vol

صَلُّوا عَلَى الْحَيِّبِ صَلَّى اللهُ عَلَى مُحَمَّدٍ

6) L'oppression prendra la forme de ténèbres le Jour du Jugement.¹

Le Mufti Sharīf ul-Ḥaq al-Amjadi رَحْمَةُ اللهِ عَلَيْهِ explique ce Hadith :

“ Lorsque quelqu'un opprime les autres, il commet de nombreux péchés. Il désobéit à Allah عَزَّوَجَلَّ et à Son Messager صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ et nuit aux musulmans faibles. Il peut aussi jurer et voler, ou commettre toutes ces actions en même temps, comme on le voit souvent. C'est pourquoi, en guise de punition, les péchés de l'opresseur deviendront des ténèbres qui l'engloutiront. ”²

7) Un corps nourri de haram n'entrera jamais au Paradis.³

L'imam Dhahabī Ash-Shāfi'ī رَحْمَةُ اللهِ عَلَيْهِ explique :

“ Les personnes visées par cet avertissement sont les voleurs, les comédiens, les traîtres, les fraudeurs, ceux qui empruntent quelque chose et ne le rendent pas, ceux qui trompent en pesant et en mesurant des produits, ceux qui dissimulent les défauts d'un produit lorsqu'ils le vendent, et les joueurs. ”⁴

Il est dit dans *Mir'āt ul-Manājiḥ* :

“ Tout comme un morceau de tissu imbibe d'huile prend feu rapidement, la chair nourrie par l'usure, la corruption, le jeu,

¹ Ṣaḥīḥ Muslim : Hadith 6577

² Nuzhat ul-Qārī, vol. 3, p. 668

³ Musnad Abī Ya'la : Hadith 79

⁴ 76 Kabīrah Gunāh, p. 90

le vol et d'autres méthodes interdites d'acquisition de richesses brûlera rapidement dans le feu de l'Enfer.

Puisque la nourriture produit le sang et que le sang fait la chair, la nourriture doit être pure, sinon les effets néfastes de la nourriture ' haram ' affecte tout le corps. ”¹

Le voleur qui a pillé seul une caravane

Avant de se repentir et de devenir un saint célèbre, Fuḍayl b. 'Iyāḍ رَضِيَ اللهُ عَنْتِهِ était un voleur très dangereux qui pouvait piller une caravane entière sans aide.

Un jour, une caravane s'installa dans son quartier alors que la nuit tombait. Alors qu'il s'approchait avec l'intention de voler, il entendit des gens de la caravane dire : “ Ne restons pas ici et prenons un autre chemin. Il y a par ici un dangereux bandit, nommé Fuḍayl. ”

En entendant cela, il se mit à trembler. Il s'exclama alors : “ Ô peuple ! Je suis Fuḍayl b. 'Iyāḍ, debout devant vous. Passez ici sans crainte. Vous êtes à l'abri de moi. Par Allah عَزَّوَجَلَّ, je ne Lui désobéirai plus jamais après aujourd'hui. ” Il partit, se repentit de tous ses péchés et commença à marcher sur le chemin de la sainteté.

Selon un récit, il invita les gens de la caravane chez lui et leur dit : “ Considérez-vous comme à l'abri de Fuḍayl b. 'Iyāḍ. ” Il partit ensuite apporter de la nourriture pour leurs animaux et, en revenant, il entendit quelqu'un réciter ce verset :

أَلَمْ يَأْنِ لِلَّذِينَ آمَنُوا أَنْ تَخْشَعَ قُلُوبُهُمْ لِذِكْرِ اللَّهِ

¹ Mir'āt ul-Manājil, vol. 4, p. 258

Le Vol

“ Le temps n'est-il pas venu pour les croyants que leurs cœurs se soumettent à l'évocation d'Allah ? ”¹

Il se mit à pleurer et à mettre de la terre sur ses vêtements. “ Oui, bien sûr ! ”, dit-il, “ par Allah, le moment est venu, le moment est venu. ” Il continua à pleurer et se repentit de ses péchés.²

Qu'Allah ﷺ lui fasse miséricorde et qu'Il nous pardonne sans avoir à rendre de comptes par son entremise.

اٰمِيْنُ بِجَاةِ خَاتِمِ النَّبِيِّنَّ صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ

صَلُّوْا عَلٰى الْحَبِيْبِ صَلَّى اللهُ عَلٰى مُحَمَّدٍ

Soyez frères !

Lorsque quelqu'un vole, il commet généralement plus de péchés dans le processus.

Il s'agit notamment d'effrayer les musulmans, de leur faire du mal, de les agresser physiquement, d'utiliser des armes, de s'emparer de l'argent et de blesser les femmes pour leur prendre leurs bijoux.

Notre Bien-Aimé Prophète ﷺ demanda un jour : “ Savez-vous ce qu'est un musulman ? ” Les Compagnons رَضِيَ اللهُ عَنْهُمْ répondirent : “ Allah ﷺ et Son Messager ﷺ savent mieux. ” Il

¹ Saint Coran, Al-Ḥadīd, verset 16 ; traduction de Kanz al-Imān

² ‘Uyūn ul-Ḥikāyāt, p. 212

proclama : “ Un musulman est celui dont les ‘ autres ’ musulmans restent à l’abri de la langue et des mains. ”

Le Prophète ﷺ demanda également : “ Savez-vous ce qu’est un vrai mu’min (croyant) ? ” Les Compagnons répondirent : “ Allah عزوجل et Son Messager ﷺ savent mieux. ” Il expliqua : “ Un mu’min est celui de qui les gens de foi considèrent que leur vie et leur richesse sont en sécurité. ” ¹

Dans un autre Hadith : “ Ô esclaves d’Allah ! Soyez des frères ! Un musulman est le frère d’un musulman. Ne l’opprimez pas et ne l’humiliez pas. ” ²

Le Prophète ﷺ a dit : “ N’effrayez pas un autre musulman, car c’est une immense oppression. ” ³

Un autre Hadith : “ Quiconque regarde injustement un musulman avec un regard intimidant, Allah le rendra craintif pour cela le Jour du Jugement dernier. ” ⁴

Les malheureux

Le Prophète ﷺ a dit :

مَنْ أَدَى مُسْلِمًا فَقَدْ أَدَى دِينَهُ وَمَنْ أَدَى دِينَهُ فَقَدْ أَدَى اللَّهَ

“ Quiconque fait du tort à un musulman me fait du tort, et quiconque

¹ Musnad Imām Aḥmad : Hadith 6942

² Ṣaḥīḥ Muslim : Hadith 6541

³ At-Targhib wat-Tarhīb : Hadith 4301

⁴ Al-Mu‘jam ul-Kabīr : Hadith 7536

Le Vol

me fait du tort, nuit à Allah. ”¹

Il déclara également : “ Quiconque “ nuit ” à Allah sera puni par Lui à la fin. ”²

Shaykh Ismā'il al-Ḥaqqī رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ a dit :

“ Porter atteinte à un musulman, c'est porter atteinte au Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ, et lui porter atteinte est une action qui apporte le désagrément d'Allah.

Si une personne nuit au Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ et apporte le désagrément d'Allah, elle devient maudite dans ce monde et dans l'Au-delà. Il en est de même pour celui qui nuit aux musulmans. ”³

Le Ṭābi'ī Mujāhid رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ a dit :

“ Les détenus de l'Enfer seront punis par une forte démangeaison. L'un d'entre eux se grattera jusqu'à ce que ses os apparaissent à travers sa peau.

On l'appellera en lui demandant : ‘ Ô untel, cela te fait-il mal ? ’ Il répondra par l'affirmative. La voix expliquera : ‘ Tu as fait du mal aux musulmans. C'est une punition pour cela. ’ ”⁴

¹ Mu'jam ul-Awsat, vol. 2, p. 386, Hadith 3607

² Sunan ut-Tirmidhī, vol. 5, p. 463, Hdith 3888

³ Tafseer Rūh ul-Bayān, partie 22, sous le verset 58, vol. 7, p. 239

⁴ Iḥyā' ul-'Ulūm, vol. 2, p. 242

صَلُّوا عَلَى الْحَبِيبِ صَلَّى اللهُ عَلَى مُحَمَّدٍ

Le voleur qui est devenu un saint

Quand Allah ﷻ veut que quelqu'un soit guidé, cela se produit sans délai. Abū Bakr b. Hawā رَحْمَةُ اللهِ عَلَيْهِ était un voleur qui pouvait dérober à lui seul d'immenses groupes de personnes.

Un jour, une caravane s'arrêta près de lui et installa ses tentes. Alors qu'il s'approchait, il entendit une femme parler à son mari dans une tente : “ La nuit est proche et Abū Bakr b. Hawā est dans cette forêt. Espérons qu'il ne vienne pas ici ! ”

C'est ce qui l'a conduit à être guidé. Il se dit : “ O Abū Bakr ”, “ les femmes dans les tentes te craignent, mais tu ne crains pas ton Seigneur ! ” Il se repentit immédiatement et rentra chez lui.

Dans son sommeil, il vit le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ et Abū Bakr As-Şiddiq رَضِيَ اللهُ عَنْهُ dans son rêve. Il demanda s'il pouvait donner la bay'a, et le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ déclara : “ Ton homonyme te prendra la bay'a. “

Abū Bakr As-Şiddiq lui prit la bay'a et plaça son 'imāmah sur la tête de ce dernier. Lorsqu'Abū Bakr b. Hawā se réveilla, il trouva l'imāmah auprès de lui. Il fonda par la suite l'ordre spirituel Hawāriyyah. ¹

Qu'Allah ﷻ lui fasse miséricorde et qu'Il nous pardonne sans avoir à rendre de comptes par son entremise.

اٰمِيْنَ بِجَاهِ خَاتِمِ النَّبِيِّينَ صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ

¹ Jāmi' Karāmāt e-Awliyā', vol. 1, p. 425 ; Malfuzāt A'lā Hazrat, p. 445

Le Vol

صَلَّى اللهُ عَلَى مُحَمَّدٍ صَلَّى اللهُ عَلَى الْحَبِيبِ

L'eau bouillante de l'Enfer

Abun-Nūr Bashīr Kotlawī رَحْمَةُ اللهِ عَلَيْهِ écrit :

“ Quant à ceux qui ont gagné de l'argent grâce à l'usure, à la corruption, à la fraude et à d'autres moyens illicites, ils devront se présenter devant le vrai Roi (Allah عَزَّوَجَلَّ) le Jour du Jugement. Il leur donnera à boire l'eau bouillante de l'Enfer, tandis qu'ils devront rendre compte de leur méfait. Tous les voleurs seront saisis.

Repentez-vous maintenant et sauvez-vous de cela. ” ¹

Plus grand oppresseur que le voleur

Il est écrit dans le *Tafsīr Qurṭubī* : “ Les voleurs qui ont dérobé des voyageurs et des citoyens sont considérés comme des oppresseurs. Allah عَزَّوَجَلَّ leur enverra un oppresseur encore plus grand. ” ²

Le péché du meurtre

Certains voleurs animaliers augmentent leur punition en Enfer en assassinant le seul soutien de famille, qui laisse derrière lui une veuve et des orphelins. Parfois, les voleurs tirent sur les autres lorsqu'ils craignent d'être attrapés ou lorsqu'ils sont confrontés à une résistance. Même s'ils ne sont pas arrêtés par la police et qu'ils échappent à la loi,

¹ Sachī Hikāyāt, vol. 3, p. 16

² Tafsīr Qurṭubī, partie 8, sous le verset 128, vol. 4, p. 62

ils seront capturés et soumis à un châtement sévère le Jour du Jugement s'ils ne se repentent pas sincèrement.

Certains criminels évitent la prison grâce à des pots-de-vin ou à leur influence, mais ils n'échapperont pas au châtement le Jour du Jugement.

Tuer un musulman innocent est un péché majeur. Le Coran et les Hadiths nous enseignent la sévère sanction qui en découle.

وَمَنْ يَقْتُلْ مُؤْمِنًا مُتَعَمِّدًا فَجَزَاؤُهُ جَهَنَّمُ خَالِدًا فِيهَا وَغَضِبَ اللَّهُ عَلَيْهِ وَلَعَنَهُ وَ

أَعَدَّ لَهُ عَذَابًا عَظِيمًا ﴿٩٣﴾

“ Et quiconque tue un musulman intentionnellement, sa rétribution est l'Enfer ; il y résidera pour un long moment et Allah a infligé sur lui la colère, l'a maudit et lui a préparé un grand châtement. ”¹

La peine pour le meurtre

Tuer un musulman n'est pas un problème mineur. Aujourd'hui, les gens s'entretuent pour de petites disputes, tandis que l'hooliganisme, le terrorisme, les conflits familiaux et les bagarres sont également courants. Le sang des musulmans coule comme de l'eau de roche de nos jours, et la punition pour cela dans l'Au-delà ne peut être supportée.

¹ Saint Coran, An-Nisâ', verset 93 ; traduction de Kanz ul-Imân

Le Vol

Le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ a dit : “ Si tous les habitants de la terre et des cieux se rassemblaient pour tuer un musulman, Allah عَزَّوَجَلَّ les jetterait tous en Enfer sur leur visage. ” ¹

Dans un autre Hadith : “ Auprès d'Allah عَزَّوَجَلَّ, le meurtre d'un mu'min (croyant) est plus considérable que la destruction du monde. ” ²

صَلُّوا عَلَى الْحَيِّبِ صَلَّى اللهُ عَلَى مُحَمَّدٍ

La disgrâce au Jour du Jugement

Sharaf ud-Dīn Ḥusayn b. Muhammad Ṭibī رَحِمَهُ اللهُ عَلَيْهِ a dit :

“ Un voleur qui a volé la Zakāt ou d'autres sommes d'argent dans le monde sera élevé en portant la richesse qu'il a volée. S'il a volé un animal, celui-ci criera fort, et tous les gens rassemblés le Jour du Jugement viendront à savoir qu'il est un voleur, le laissant embarrassé et déshonoré. ” ³

Le rang du martyr

Si une personne est patiente lorsqu'on lui vole son argent, elle recevra la récompense de la charité. Celui qui est tué en se protégeant, en protégeant ses biens ou sa famille, meurt en martyr.

Le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ a expliqué :

“ Celui qui meurt en protégeant sa richesse est un martyr. Celui qui meurt en se protégeant est un martyr. Celui qui

¹ Al-Mu'jam us-Ṣaghīr, vol. 2, p. 205

² Sunan An-Nasā'ī : Hadith 3992

³ Sharḥ Ṭibī : sous Hadith 1779

meurt en protégeant sa religion est un martyr. Celui qui meurt en protégeant sa famille est un martyr. ”¹

Une belle réflexion

Le voisin du Shaykh Ahmad b. Harb fut victime d'un vol. Le Shaykh et ses amis allèrent lui rendre visite.

Le voisin les accueillit avec un sourire sur son visage. “ Nous avons appris que vous avez été cambriolés et nous sommes venus vous soutenir dans votre détresse ”, a déclaré le Shaykh, rayonnant.

Le voisin répondit :

“ Pourtant, je remercie Allah **عَزَّوَجَلَّ** pour ce qui s'est passé, et il y a trois choses pour lesquelles je dois impérativement être reconnaissant.

On m'a pris mes biens, mais pas ma vie. Je possède encore la moitié de ma fortune. Ma condition matérielle a été affectée, mais ma foi est restée intacte. ”²

Qu'Allah **عَزَّوَجَلَّ** lui fasse miséricorde et qu'Il nous pardonne sans avoir à rendre de comptes par son entremise.

اٰمِيْنُ بِجَاهِ خَاتِمِ النَّبِيِّينَ صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ

سَيِّحِنَ اللّٰه ! Les vrais esclaves d'Allah **عَزَّوَجَلَّ** ont ces merveilleuses pensées. Oui, la richesse du voisin a été volée, mais pas en totalité. Le plus important, c'est qu'il a pensé au fait que sa foi est restée intacte.

¹ Jāmi' ut-Tirmidhī : Hadith 4101

² Sachī Hikāyāt, vol. 4, p. 142

Le Vol

Les pieux ne se plaignent jamais. Ils sont patients et se contentent toujours de la volonté d'Allah **عَزَّوَجَلَّ**. La foi est un trésor inestimable, et si elle reste en sécurité, il n'y a pas lieu de s'affliger. Nous devons faire tout notre possible pour la protéger.

Invocation pour un voleur

Le cheval de Rabī'i b. Khuthaym **رَحِمَهُ اللهُ عَلَيْهِ** fut volé et quelqu'un à proximité lui demanda de maudire le voleur. “ Non ” répondit-il, “ Mais je vais invoquer pour lui. ” Il fit alors l'invocation suivante : “ Ô Allah **عَزَّوَجَلَّ** ! Si le voleur est riche, rend son cœur heureux. S'il est pauvre, rends-le riche. ” ¹

Si l'on vous vole quelque chose (Qu'Allah **عَزَّوَجَلَّ** nous en préserve), cachez la difficulté au lieu d'en parler à tout le monde, soyez patient et gagnez la récompense. Le fait de le dire à tout le monde ne vous rendra pas ce qui vous a été volé. En vous plaignant, vous vous privez d'une récompense inestimable.

Les vertus de la patience en cas d'oppression

Le Dernier Prophète **صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ** a déclaré :

“ Quand Allah **عَزَّوَجَلَّ** rassemblera la création, un annonceur dira : ‘ Où sont les gens d'excellence ? ‘. Quelques individus se lèveront, leur nombre sera restreint. Les anges les rencontreront alors qu'ils se dirigeront rapidement vers le Paradis. ‘ Nous vous voyons vous précipiter vers le Paradis ’, diront les anges : ‘ Qui êtes-vous ? ’.

¹ Hilyat ul-Awliyā', vol. 2, p. 130, numéro 1696

‘ Nous sommes le peuple de l'excellence ’, répondront-ils. Les anges demanderont : ‘ Quelle est votre excellence ? ’

Ils diront : ‘ Nous avons été patients face à l'oppression et nous avons toléré toute mauvaise conduite à laquelle nous avons été confrontés. ’ On leur dira d'entrer au Paradis, car la récompense accordée à ceux qui ont accompli de bonnes actions est vraiment splendide.¹”

Dans un autre Hadith, il est dit : “ Lorsque les maltraités sont patients, Allah عَزَّوَجَلَّ les augmente en leur honneur. ”²

La pénitence d'un voleur

الْحَمْدُ لِلَّهِ Grâce à l'environnement religieux offert par Dawat-e-Islami, de nombreux voleurs et criminels se sont repentis et ont changé de vie. Un département de Dawat-e-Islami est en liaison avec les érudits islamiques. Des membres de ce département ont visité la Jāmi'ah Rashīdiyyah (Sindh ; Pakistan) et le Responsable des études sur le Hadith y a raconté ce qui suit :

“ Permettez-moi de vous parler des avantages de l'enseignement des connaissances islamiques dans les prisons. Un jour, un criminel sema le chaos dans la banlieue de Pir Jo Got. Il eut plusieurs démêlés avec la police et fut emprisonné à plusieurs reprises. Mais, il utilisait ses contacts pour se libérer. Finalement, la police de Karachi lui mit la main dessus après un autre de ses crimes.

¹ At-Targhib wat-Tarhīb : Hadith 18

² Jāmi' ut-Tirmidhī : Hadith 2332

Le Vol

Après avoir purgé sa peine, il me rendit visite. Au début, je ne l'ai pas reconnu. Il portait maintenant une barbe et un 'imāmah. Je vis des marques de prosternation sur son front.

“ اَلْحَمْدُ لِلّٰهِ ”, a-t-il dit : ‘ Alors que j'étais en prison, le message de Dawat-e-Islami m'est parvenu. ’”

صَلُّوا عَلَيَّ الْحَبِيبِ صَلَّى اللهُ عَلَيَّ مُحَمَّدٍ

Gagner halal

Le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ a dit :

“ Rūḥ ul-Qudus (l'ange Jibreel) a mis ceci dans mon cœur, qu'aucune âme ne mourra sans avoir acquis sa pleine subsistance.

Veillez à craindre Allah عَزَّوَجَلَّ, adoptez une voie modérée dans la recherche de la subsistance, et ne laissez pas un retard dans son acquisition vous inciter à la rechercher en Lui désobéissant. Ce n'est qu'en obéissant à Allah عَزَّوَجَلَّ que l'on peut acquérir ce qui est auprès de Lui. ”¹

Commentaire : Gagnez de l'argent par des moyens licites et abstenez-vous de moyens illicites. Gagner par des moyens interdits, c'est dépasser ses limites. De même, ne rien gagner du tout et rester oisif est un autre extrême.

¹ Sharḥ us-Sunnah : Hadith 4008

La modération consiste à ne pas avoir recours au vol, au jeu d'argent, à la corruption, à la tromperie ou à l'usurpation, lorsque l'on reçoit peu ou pas de nourriture.

Gagnez de l'argent grâce à des sources licites et gardez l'espoir en Allah **عَزَّوَجَلَّ**. Il contrôle la subsistance de chacun. Tout ce que vous avez gagné de manière illicite vous parviendra de manière illicite et Allah **عَزَّوَجَلَّ** sera mécontent. Même dans ce cas, malgré vos efforts, vous n'obtiendrez que ce qui est écrit pour vous.

Si vous gagnez de l'argent par des moyens licites, il vous parviendra de manière licite. Allah **عَزَّوَجَلَّ** sera satisfait de vous et vous recevrez votre part. ¹

Le criminel moustachu

Les rassemblements hebdomadaires de Dawat-e-Islami sont une source extraordinaire de connaissances islamiques. Participez aux rassemblements de votre localité et vous recevrez une grande récompense. Grâce à eux, de nombreuses personnes ont transformé leur vie.

Un savant et prédicateur de Dawat-e-Islami a déclaré :

“ En 1995, j'ai rencontré un homme qui avait commis onze vols et un meurtre. Après avoir purgé une peine de prison, il fut employé à travailler sur une rivière et gagna 3 000 roupies. Mais augmenta son salaire à 10 000 roupies en vendant illégalement des arbres et en revendant de l'eau volée. Il avait une grosse moustache et les gens le craignaient.

¹ Mir'āt ul-Manājih, vol. 7, p. 114

Le Vol

Un jour, je l'ai invité à participer au rassemblement hebdomadaire de Dawat-e-Islami, mais il refusa. Je ne perdit pas espoir et j'ai continué à l'inviter, et il accepta après presque deux ans. Il participa au rassemblement tout en portant une arme à feu. Un érudit prononçait un discours sur le châtiment de l'Enfer et, après l'avoir entendu, il se mit à transpirer malgré le froid intense de l'hiver.

Après le rassemblement, il partit en disant : “ Qu’advindra t-il de moi ? J'ai commis beaucoup de péchés. ” Il se rendit malade, au point de développer une fièvre qui dura trois jours. Se sentant coupable, il se repentit sincèrement et commença à accomplir des prières. Il participa au rassemblement le jeudi suivant et écouta un discours sur le Paradis, ce qui le réconforta.

Lentement mais sûrement, sa vie commença à se transformer, à tel point qu'il se laissa pousser la barbe conformément à la Sounnah et commença à porter un ‘imāmah. Il mène actuellement les activités religieuses de Dawat-e-Islami et participe activement à la construction de mosquées. ”

صَلُّوا عَلَيَّ الْحَبِيبِ صَلَّى اللهُ عَلَيَّ مُحَمَّدٍ

Les remèdes spirituels suivants assureront la sécurité de votre vie, de votre famille et de votre patrimoine. إِنْ شَاءَ اللهُ

Six litanies pour la protection contre le vol

1) Le quatrième calife de l'Islam, ‘Alī b. Abī Ṭālib رَضِيَ اللهُ عَنْهُ a dit :

“ J'ai entendu le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ du haut de la chaire
" Quiconque récite ceci (C'est-à-dire, l'Ayat ul-Kursī) la nuit

avant de dormir, Allah **عَزَّوَجَلَّ** le protégera, ainsi que sa maison et les maisons de son voisinage. ”¹

Commentaire : En récitant cela, toutes les maisons du voisinage sont protégées du vol, de l'incendie, de l'effondrement et de toutes les calamités jusqu'au matin. C'est une réalité avérée.²

- 2) Si l'Āyat ul-Kursī est écrite, encadrée et accrochée dans un endroit élevé de la maison, celle-ci ne souffrira jamais de pauvreté, il y aura des bénédictions dans la subsistance et les voleurs ne pourront pas y pénétrer.³
- 3) Récitez **يَا جَبِينُ** dix fois et soufflez sur votre richesse. Cela la protégera du vol **إِنْ شَاءَ اللَّهُ**.⁴
- 4) Écrivez le chapitre At-Tawbah du Saint Coran ou demandez à quelqu'un de l'écrire pour vous. Plastifiez-la et placez-la dans vos affaires. Cela les protégera du vol **إِنْ شَاءَ اللَّهُ**.⁵
- 5) Si vous avez perdu vos biens, récitez ce verset autant que vous le pouvez et vous les retrouverez **إِنْ شَاءَ اللَّهُ**.⁶

¹ Shu'ab ul-Īmān : Hadīth 2395

² Mir'āt ul-Manājil, vol. 2, p. 126

³ Madanī Panj Sūrah, p. 30

⁴ Ibid, p. 289

⁵ Chiryā aūr Andhā Sānp, p. 29

⁶ Ibid, p. 29

6) **يُمَيِّئُ لَهَا أَنْ تَكُ مِنْقَالَ حَبَّةٍ مِّنْ حَزْدَلٍ فَتَكُنْ فِي صَخْرَةٍ أَوْ فِي السَّلْوَاتِ أَوْ فِي الْأَرْضِ يَأْتِ**

بِهَا اللَّهُ ۗ إِنَّ اللَّهَ لَطِيفٌ خَبِيرٌ ﴿١٦﴾

7) Si vous récitez **بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ** 21 fois avant de dormir, vos richesses et vos biens seront protégés contre le vol, et vous serez à l'abri d'une mort subite. ²

Une transformation due au Shajarah 'Aṭṭāriyyah

Un frère en Islam de Karachi, était un disciple de l'ordre spirituel Qādiriyyah 'Aṭṭāriyyah. Il prêta serment et déclara qu'un jour, des voleurs armés s'introduisirent dans son bureau et commencèrent à le piller. Il avait 90 000 roupies dans sa poche intérieure et quelques billets dans la poche avant. **أَلْحَمْدُ لِلَّهِ** Il était à l'aise, car il avait récité cette invocation du Shajarah 'Aṭṭāriyyah : **بِسْمِ اللَّهِ عَلَى دِينِي بِسْمِ اللَّهِ عَلَى نَفْسِي وَوُلْدِي** : **وَأَهْلِي وَمَالِي**.

La vertu de cette récitation trois fois le matin et le soir est de protéger sa foi, sa vie et sa richesse. ³

Un voleur s'approcha de lui et lui prit 50 roupies dans sa poche. Il se dit : “ Qu'il s'agisse de 50 ou de 90 000 roupies, cette invocation me protégera de toute perte. ” Alors qu'il pensait ainsi, le voleur se retourna et lui rendit les 50 roupies en disant : “ Maulana, de quoi te souviendras-tu? ”

¹ Le Saint Coran, Luqmān, verse 16

² Jannatī Zēwar, p. 579

³ Al-Waḥīfat ul-Karīmah, p. 13

Prochain livret hebdomadaire



Dawate Islami France

19 rue de Paris, 93380 Pierrefitte-sur-Seine, France

Tel : +33 6 58 94 83 51

Web: www.maktabatulmadinah.com | E-mail: french.translation@dawateislami.net